



DECISION N° 2023-176

**Entretien du linge de la crèche multi-accueil Moulin à Vent, Hippolyte Desprès et des écoles maternelles**

Direction Action Educative et Enfance  
Division des Ressources

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

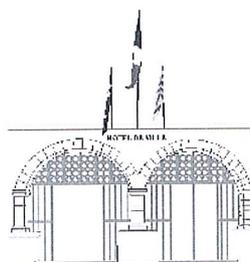
Considérant qu'au terme de la procédure organisée selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1, il convient de conclure un marché concernant l'entretien du linge des crèches multi-accueil Moulin à Vent, et Hippolyte et écoles maternelles de la Ville de Perpignan.

Considérant que par décision du Maire en date du 19 avril 2019, le marché du nettoyage du linge a été attribué, pour les trois lots, à l'association Savon Fer et notifié le 24 avril 2019.

Considérant que l'association, actuellement dans une procédure de cessation d'activité n'est pas en mesure d'assurer les prestations de nettoyage du linge de la crèche Moulin à Vent, Desprès et des écoles maternelles.

Considérant le caractère urgent et particulier des prestations, afin d'assurer la continuité des services, il a été décidé de consulter deux entreprises.

Considérant la difficulté de chiffrer avec précision les quantités à mettre en œuvre, ce contrat sera conclu selon un accord cadre à bons de commande pour un montant maximum de 24 999 € HT.



Les prestations sont décomposées en 2 lots :

- Lot 1 : Entretien du linge pour la crèche Moulin à Vent et Hippolyte Desprès
- Lot 2 : Entretien du linge des écoles maternelles

Le 4 janvier 2023 un courriel a été transmis aux candidats suivants :

- Association Sauvy – Blanchisserie de la Salanque sise avenue de la Têt 66430 Bompas
- Société Pressing.net blanchisserie sise 72 chemin de la Fauceille 66100 Perpignan

Avec une remise des offres fixées au 10 janvier 2023

L'association Sauvy Blanchisserie a répondu ne pas être en capacité de proposer une offre.

Une offre de la Société Pressing.net a été réceptionnée. Il a été procédé à son examen.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- La mobilité pour assurer les ramassages et livraisons sur les structures, et la capacité à laver le linge en utilisant les procédés techniques et en respectant les normes en vigueur à destination de jeunes enfants :  
(1-note /10) x coefficient 40 %
- Prix : (offre / moyenne des offres) x coefficient 60 %

L'accord cadre est conclu à compter de la date de notification, et prendra fin au 28 avril 2023.

DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De conclure un marché, pour les prestations d'entretien du linge de la crèche Moulin à Vent, la crèche Desprès et les écoles maternelles, à compter de la date de notification au 28 avril 2023, pour un montant total maximum de 24 999 euros HT répartis comme suit :

**Lot 1 (Crèche Moulin et Desprès) : Société Pressing.net siège social 72 Chemin de la Fauceille 66100 Perpignan** pour un montant total maximum de 21 500 euros HT et un prix unitaire de 4 € HT / kg et 600 euros HT / mois pour le ramassage

**Lot 2 (Ecoles maternelles) : Société Pressing.net siège social 72 Chemin de la Fauceille 66100 Perpignan**, pour un montant total maximum de 3 499 euros HT et un prix unitaire de 4 € HT / kg et 480 euros HT / mois pour le ramassage

#### ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Perpignan, le **17 FEV. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230217-168423A-AU-1-1

Accusé reçu le : **17 FEV. 2023**

Affiché le : **17 FEV. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

